

Axa aurait mené ses clients en bateau

P.D.-D.

Une action en justice est évoquée contre le produit TwinStar.

Sur papier, le produit était fantastique", reconnaît Albert Biebuyck, fondateur de la société Investor Protection Europe. Sauf que certains clients d'Axa Belgique se disent aujourd'hui qu'ils ont sans doute acheté un chat dans un sac.

C'est vrai que le produit de branche 23 TwinStar était, en soi, très innovateur lorsqu'il a été proposé par Axa Belgique à l'automne 2007 : la formule TwinStar Today, réservée aux personnes âgées d'au moins 65 ans, promettait ainsi une rente à vie jusqu'à 4,5 % du capital net investi. Et cette rente, cerise sur le gâteau, ne pouvait qu'augmenter avec le temps, ou, au pire, rester stable.

Le client disposait également de l'assurance de pouvoir récupérer tout ou partie du capital disponible à tout moment. Avec, forcément, une adaptation du montant de la rente en cas de retrait.

Un produit fantastique, donc, sur papier.

Là où le bât blesse, c'est que la communication d'Axa Belgique a largement gommé les aspects négatifs du produit, selon Albert Biebuyck.

Le revers de la médaille, c'est qu'Axa puise en fait dans le capital constitué pour verser ladite rente. En soi, tout le monde n'y aurait sans doute vu que du feu si les marchés n'avaient pas bu la tasse dans la foulée. Or, ce capital était peu ou prou investi dans des fonds d'action.

Machine infernale

Résultat des courses, *"en cas de marché défavorable, le capital est progressivement grignoté mois après mois par ces retraits"*, explique Albert Biebuyck. Cela peut donc devenir une *"machine infernale"*, poursuit-il, évoquant la possibilité de voir le capital de départ se réduire comme peau de chagrin en cas de marchés défavorables.

En soi, le mécanisme n'a strictement rien d'illégal.

Ce qui cloche, pour Albert Biebuyck mais aussi pour maître Christophe Steyaert, du cabinet d'avocats Joyn Legal, c'est qu'Axa Belgique a *"mené ses clients en bateau"* avec ce produit, en omettant de clairement mentionner le mécanisme exact du produit.

"Il est interdit de présenter un produit de façon tendancieuse", rappelle maître Steyaert. Or, le magazine "Happy You" de septembre 2007 qui consacre pas moins de 11 pages à TwinStar, ne souffle mot des désavantages du produit en cas de retournement des marchés.

Certains clients d'Axa ont toutefois été plus choyés en matière d'informations : il s'agit des clients d'Axa France. *"Le contraste est extraordinaire. Là, le mécanisme est expliqué en toute transparence"*,

relève Albert Biebuyck. Pas par angélisme, selon maître Steyaert. *"La protection de l'investisseur est plus forte en France"*.

Axa Belgique assure toutefois que ses *"fiches d'information financières sont claires et transparentes"*, et renvoie la balle chez les courtiers. *"Toute transaction est précédée d'une discussion ouverte en face-à-face au cours de laquelle toutes les questions peuvent être et sont abordées avec le client"*. Mais, selon Albert Biebuyck, la communication faite aux courtiers était elle aussi déficiente.

Une action en justice devrait être lancée en septembre visant, notamment, à récupérer le capital investi.